



Mode Opératoire du GNAU SVES



M

- > La loi ELAN
- > Le GNAU SVES
- > Se connecter
- > Les différents blocs du GNAU
- Les différentes étapes d'un dossier
- > Le référentiel des mails GNAU
- Paramétrage depuis l'admin
- > A vous de jouer!



La loi ELAN



La loi ELAN

La loi ELAN prévoit pour le 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation totale des demandes d'urbanisme, avec pour obligation à toutes les communes de plus de 3500 habitants :

- D'accepter toutes demandes par voie électronique
- > De mettre en place un téléservice dédié, afin de réceptionner les demandes
- Dématérialisation complète du circuit d'instruction avec l'objectif d'échanger des données numériques liées aux dossiers entre les différents acteurs (les centres instructeurs, les mairies, les services consultés ou encore les services de l'état)



Le GNAU SVES



Le GNAU SVES

Le GNAU SVES est un portail lié aux communes, permettant aux pétitionnaires d'effectuer différentes démarches telles que :

- > S'informer sur les divers règlements, zonages applicables à la collectivité et sur les notes d'urbanisme.
- > Créer un ou plusieurs dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme
- > Saisir et suivre une demande d'urbanisme de bout en bout





Se connecter pendant la formation sur la démo

URL de la démo d'Oxalis : https://demoperis.operis.fr/OxalisForm/

URL de la démo GNAU : https://demoperis.operis.fr/portailOxalisForm/#/



Création du compte

Compte déjà créé

Un lien pour la réinitialisation du mot de passe sera envoyé à l'adresse mail enregistrée lors de la création du compte

France Connect: méthode sécurisée d'authentification mise en place par l'état (l'authentification est réservée aux personnes physiques et non morales)



FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Pour vous connecter à votre compte utilisateur utilisez le service FranceConnect.



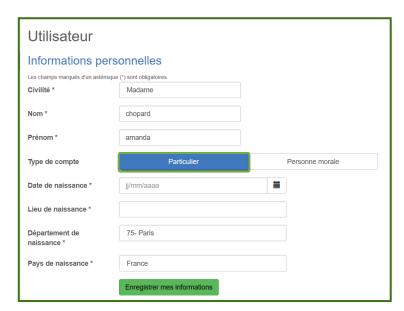
Qu'est-ce que FranceConnect ?



Création de compte







Une fois connecté le bonhomme devient vert



Les informations









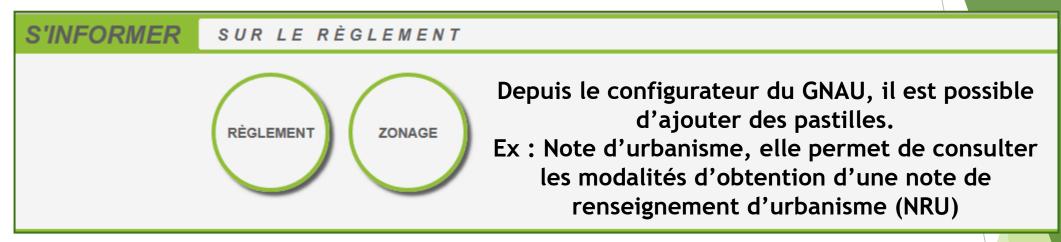




Le mot de passe peut être modifié







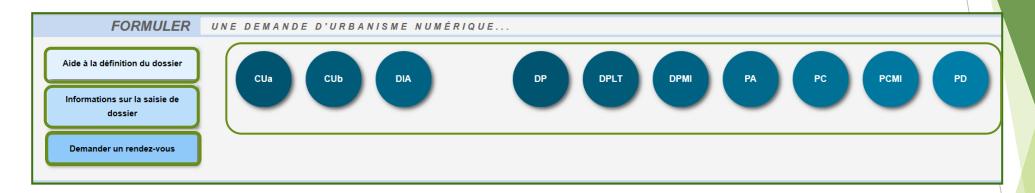


La pastille règlement permet de consulter les règlements du document de planification de l'urbanisme en vigueur sur la collectivité : Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan d'occupation des sols (POS).



La pastille zonage permet de consulter le plan des différentes zones d'urbanisme figurant au document de planification de l'urbanisme en vigueur sur la collectivité (PLU, PLUi, POS).





- Consulter les informations servant à déterminer le type de dossier à déposer selon les caractéristiques du projet d'urbanisme
- Consulter les préconisations de saisie d'un dossier, telles que les formats de fichier joint acceptés, ou leur taille maximale.
- Consulter les modalités de contact et de prise de rendez-vous avec le service instructeur. Non disponible dans toutes les collectivités.
- Lancement d'un dossier afin de le compléter (avec la souris immobile, le libellé long s'affiche)



SUIVRE

MES DEMANDES D'URBANISME

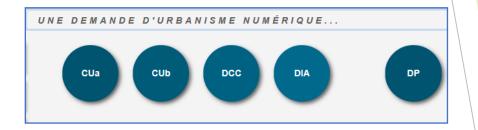
Une fois le cerfa rempli et les pièces nécessaires à l'instruction du dossier envoyées, le pétitionnaire aura la possibilité de suivre les étapes de son dossier jusqu'à sa finalité.



Les différentes étapes d'un dossier



Le pétitionnaire choisit le dossier qu'il veut transmettre

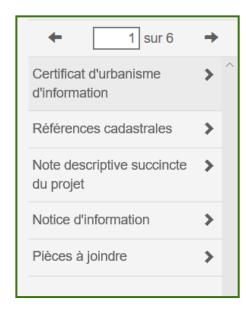




Le pétitionnaire remplit le cerfa, si il fait une description de son projet elle sera visualisable pour lui ainsi que pour la collectivité.



Une fois le dossier sélectionné, le cerfa s'ouvre et le pétitionnaire peut le remplir.

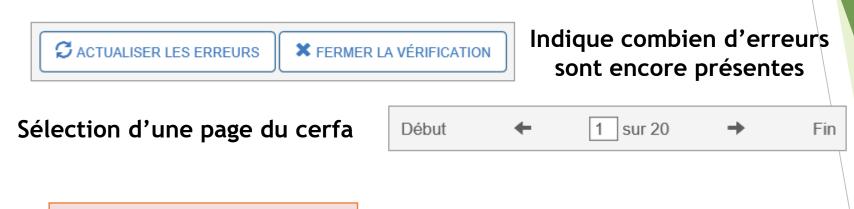


Il peut choisir la page à laquelle il veut se rendre avec les onglets de gauche

Il peut également se servir des pastilles situées sur la droite pour effectuer différentes étapes









Erreur(s) à corriger

Indique les champs obligatoires à la saisie

Indique les pièces nécessaires au dossier





Informations facultatives



Formats paramétrés dans le configurateur



Formats de fichier acceptés: PNG, JPG, PDF, GIF, BMP, SVG
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE":
Taille maximale: 2000 Ko.

PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier



Joindre une pièce / informations sur la pièce (à quoi elle sert et comment l'établir)

Supprimer le fichier / Télécharger le fichier



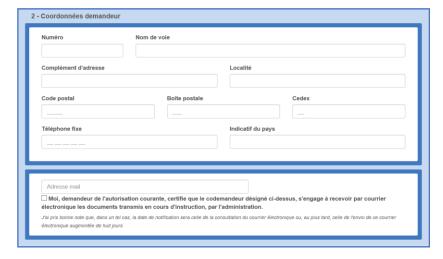


Permet d'ajouter une autre pièce au dossier dont des pièces libres



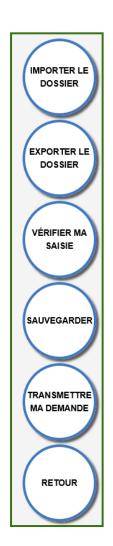






Possibilité de choisir particulier ou personne morale / le codemandeur pourra recevoir par mails les documents liés à l'instruction





Il est possible d'importer le cerfa (du même type de dossier) du PC vers le GNAU.

Il est possible d'exporter les documents et les cerfas du GNAU vers le PC

Un bloc apparait sur le côté gauche de l'écran permettant de corriger les erreurs saisies dans le cerfa, informer et cibler les cases non remplies

Permet de sauvegarder la saisie en cours du cerfa afin de la reprendre plus tard

Transmettre la demande au service instructeur (les cerfas incomplets ou comportant des erreurs ne pourront pas être transmis)

Retour à la page d'accueil du GNAU



Pétitionnaire

Une fois le dossier complété il clique sur



Transmission de la demande		
Merci de traiter ma demande rapidement svp		
☑ J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation.(obligatoire)		
	Valider	Annuler

Le pétitionnaire peut laisser un message au service instructeur lors de la transmission de sa demande

Instructeur



Montrer les échanges demandeurs

▼ Détail information

Merci de traiter ma demande rapidement svp

Le service instructeur pourra retrouver le message du pétitionnaire lié à son dossier dans les échanges demandeurs



Demande transmise

Votre demande a bien été transmise, vous recevrez bientôt un accusé d'enregistrement électronique (AEE). Pensez à surveiller les messages dans le dossier SPAM de votre boîte mail

Une fois transmise le pétitionnaire ne peut plus modifier sa demande

Un pop-up informe le pétitionnaire que sa demande est transmise

Le pétitionnaire reçoit un AEE (Accusé d'Enregistrement Électronique) sur sa boîte mail avec le numéro de sa demande

Accusé d'enregistrement électronique de votre demande n°1721.

De: noreply@operis.fr **Reçu le** 25/11/2020 à 16:01

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'enregistrement de votre demande numérique numéro 1721 du 25/11/2020.

L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de ré effet. Cet accusé de réception vous indiquera : le numéro définitif du dossier, les coordonnées du serv



Pétitionnaire



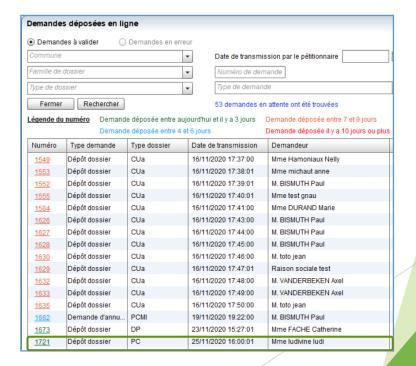
Le pétitionnaire retrouve ses informations sur le GNAU



Instructeur

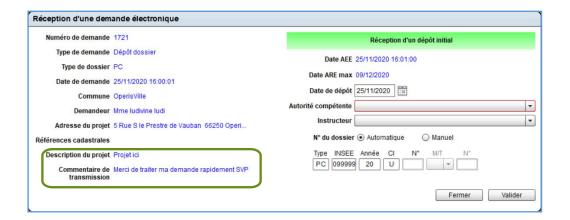


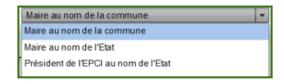






Les différentes étapes d'un dossier





Saisir le nom de l'instructeur afin de le retrouver dans intervenant sur oxalis





Possibilité d'ajouter des destinataires et/ou de modifier le mail, les autres destinataires seront visibles dans le résumé d'Oxalis



Les différentes étapes d'un dossier

Pétitionnaire

Le pétitionnaire reçoit un AEE (Accusé d'Enregistrement Électronique)



Il reçoit un ARE (Accusé de Réception Électronique) avec son numéro de dossier



Instructeur

Une fois l'ARE envoyé au pétitionnaire, l'instructeur peut ouvrir le dossier afin de commencer l'instruction

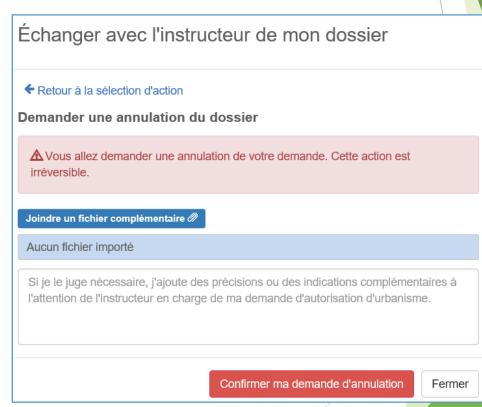




Une fois l'ARE reçu, le pétitionnaire peut faire une demande d'annulation







Envoi du dossier par par le pétitionnaire la collectivité

10 jours ouvrables pour l'envoi de l'ARE

Réception de l'AEE

Réception de l'ARE

Instruction du dossier

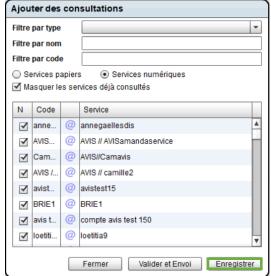


Les différentes étapes d'un dossier



Il est possible de préparer les consultations afin de les envoyer plus tard

Demander





Enregistrer



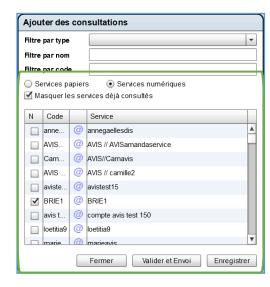
Le jour J, sélectionner les services et valider



Les différentes étapes d'une demande

Instructeur

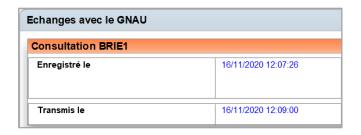








Montrer les consultations





Les différentes étapes d'un dossier (décision)

Pétitionnaire



Le pétitionnaire reçoit une notification et la mention dossier accordé est présente sur le GNAU.

Instructeur



Pour que le mail de notification soit envoyé au pétitionnaire, les champs obligatoires sont : avis de l'autorité compétente, la date de signature ainsi que la date d'envoi



Les différentes étapes d'un dossier (DAACT)

L'historique des étapes est présente dans Oxalis



Dépôt dossier				
Transmis par le demandeur le	25/11/2020	Information	► Détail information	
Reçu par le service le	25/11/2020	Contenu de l'AEE	Objet Accusé d'enregistreme	
			► Contenu du mail AEE	
Pris en charge par le service le	25/11/2020 16:15:00	Contenu de de l'ARE	Objet Accusé de réception é	
			► Contenu du mail ARE	
Complétude dossier	<u> </u>	<u> </u>		
Enregistré le	25/11/2020 16:28:34	Information	Objet Complétude sur votre dossier P	
			► Observations	
Transmis le	25/11/2020 16:32:00			
Dépôt DAACT				
Transmis par le demandeur le	25/11/2020	Information	► Détail information	
Reçu par le service le	25/11/2020	Contenu de l'AEE	Objet Accusé d'enregistrement électro	
			► Contenu du mail AEE	
Pris en charge par le service le	25/11/2020 17:37:00	Contenu de de l'ARE	Objet Accusé de réception électroniqu	
			► Contenu du mail ARE	
Dépôt DOC				
Transmis par le demandeur le	25/11/2020	Information	► Détail information	
Reçu par le service le	25/11/2020	Contenu de l'AEE	Objet Accusé d'enregistrement électro	
			► Contenu du mail AEE	
Pris en charge par le service le	25/11/2020 17:07:00	Contenu de de l'ARE	Objet Accusé de réception électroniqu	
			► Contenu du mail ARE	

Complétude DAACT			
Enregistré le	25/11/2020 17:39:38	Information	Objet Complétude de
			▶ Observations
Transmis le	25/11/2020 17:45:00		
Complétude DOC			
Enregistré le	25/11/2020 17:14:49	Information	Objet Complétude de
			► Observations
Transmis le	25/11/2020 17:20:00		
Décision positive			
Enregistré le	25/11/2020 16:46:45	Information	Objet Décision sur vo
			► Observations
Transmis le	25/11/2020 16:52:00		
Notification délais			
Enregistré le	25/11/2020 16:41:22	Information	Objet Délai d'instructi
			► Observations
Transmis le	25/11/2020 16:47:00		



Les différentes étapes d'un dossier (décision)

Le pétitionnaire peut voir les échanges avec la collectivité dans l'historique du GNAU



Courrier électronique reçu suite à la réception du dossier

Objet : . Message : Madame, Monsieur, La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) que vous avez déposée relative à votre dossier n°PC 099999 20 U0167 contient toutes les informations utiles. La Mairie pourra prendre contact avec vous pour procéder à une visite de contrôle (récolement) dans les 3 ou 5 mois selon la nature de votre projet. Passé ce délai, vous pourrez demander à la Mairie la fourniture d'une attestation de non-contestation à la DAACT. Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour. Cordialement, La Mairie de OperisVille. 0169100000



Merci de votre attention

